

347



## EUROPE. — XVII<sup>E</sup> SIÈCLE

---

### LA CHAMBRE EN ALCOVE. — MOBILIER.

Dans les palais, à partir de l'époque de la Renaissance jusqu'à la fin du règne de Louis XV, quelques alcôves étaient de véritables monuments, tant par leur composition que par leur richesse et le mérite de leur décoration. Dans les appartements des princes l'alcôve était séparée du reste de la chambre par une belle balustrade (voir la pl. double ayant pour signe : la Roue) ou par une estrade sur laquelle était placé le lit. Il y en avait d'assez grandes pour que l'on pût y admettre et même y faire asseoir quelques personnes ou quelques courtisans favoris du prince. Les plus magnifiques étaient décorées de colonnes portant un entablement, ou faites en forme de pavillons et ornées de belles étoffes qui se retroussaient et étaient soutenues par des cariatides, par des figures en ronde bosse ou par de riches torsades; celle de la chambre à coucher de Henri IV, au Louvre, peut être citée comme un modèle en ce genre. (Extrait du *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts*; Paris, Didot.)

L'alcôve, dite au XVII<sup>e</sup> siècle, à la *royale*, à l'*italienne*, à la *romaine*, n'était pas un enfoncement pratiqué dans un mur, mais une seconde pièce séparée de la chambre, tantôt par des ordres de colonnes, tantôt par des cloisons latérales avec ou sans portes et une balustrade à hauteur d'appui; lorsqu'il n'y avait pas de balustrade, le lit devait être sur une estrade. Cette alcôve était établie dans la chambre de parade, c'est-à-dire dans celle qui, de toutes les pièces qui composent un appartement, exige le plus de richesse, de bon goût et de régularité. (J.-F. Blondel, de la *Distribution des maisons de plaisance*; Paris, 1738.) « La hauteur de l'appartement déterminait le choix du genre de décoration; l'emploi d'un ordre d'architecture ainsi que celui de l'estrade ne pouvait convenir lorsque l'élévation manquait, parce qu'on était dans l'usage d'élever les colonnes sur piédestal pour y relier la balustrade. La dignité des appartements des souverains ou des très grands seigneurs exigeait seule cette pratique. Toutes les autres manières étaient plus habituelles dans les chambres ordinaires. Les ordres d'architecture étaient d'ailleurs rarement employés dans les pièces revêtues de menuiserie, et étaient plutôt réservés pour les vestibules et les salons construits de pierre ou de marbre. »

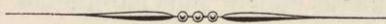
L'alcôve représentée ici, d'après J. le Pautre, est de celles qui figurent dans son immense recueil sous le nom d'alcôves à la française. Elle offre l'aspect de l'alcôve à la royale lorsque celle-ci n'était décorée qu'avec des lambris. La différence semble consister surtout dans les proportions. Les deux portes latérales sont probablement des portes de dégagement, et l'alcôve, au lieu d'occuper toute la largeur de la pièce, se trouve ici réduite à la dimension du panneau de menuiserie chantourné qui s'étend dans la largeur de l'ouverture où est placé le lit. C'était un de ces compromis dont on usait dans les appartements d'hiver, ou dans les petits appartements à la campagne, « où, dit Blondel, l'on sacrifie les pièces de nuit à celles qui sont destinées pour les amusements du jour. » La disposition qui permettait d'apercevoir le lit de front dans le renforcement constitue la chambre en alcôve, différente des chambres en niche, dont l'alcôve n'était qu'un espace ne pouvant contenir qu'un lit placé de côté, le plus souvent à deux chevets.

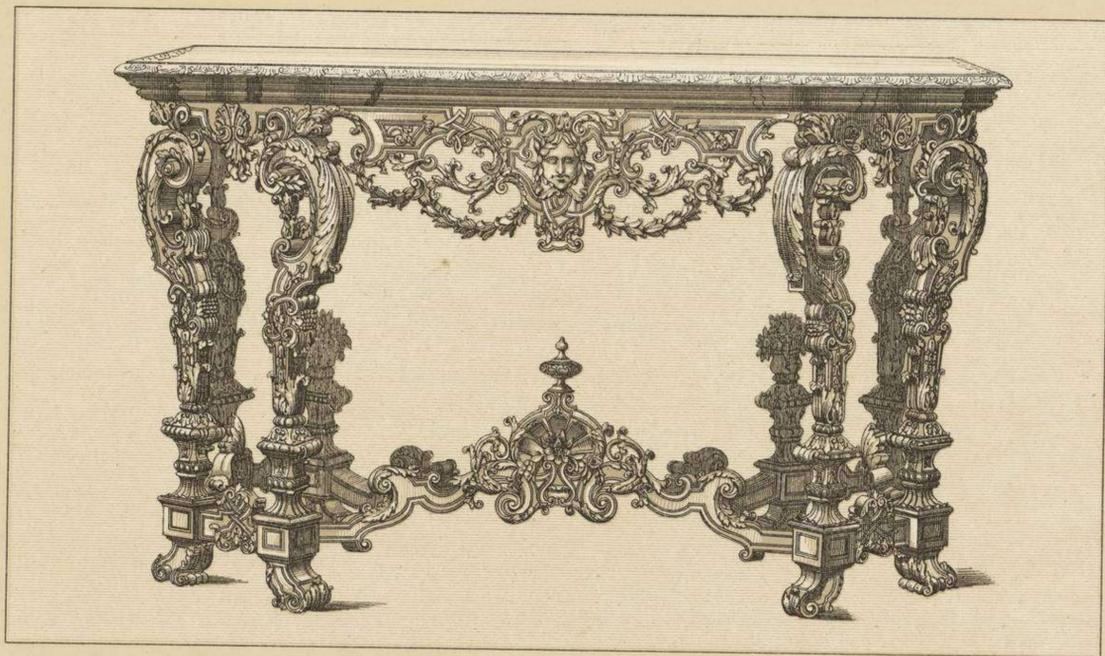
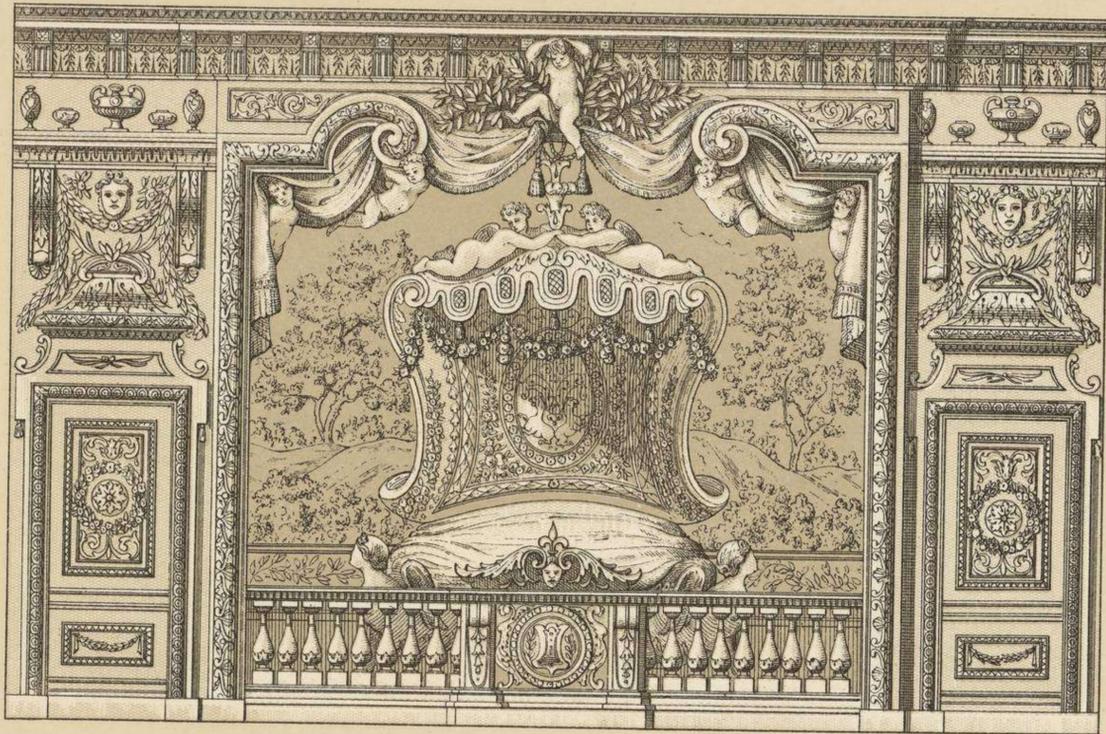
Dans l'alcôve à la française comme dans celle à la royale l'usage n'était pas de revêtir de menuiserie toute la hauteur des murs contre lesquels le lit de parade se trouvait adossé; on y tendait un fond de tapisserie posé sur un lambris d'appui. « Les magnifiques ouvrages où brillaient le marbre et les peintures n'appartenaient qu'à des appartements de la dernière conséquence. Dans les maisons de plaisance la sculpture seule était le plus souvent admise pour les décorations. » Ordinairement on peignait la menuiserie en blanc et on dorait les ornements; le bleu, le vert, le jaune et autres pareilles couleurs dont on se servait dans les petits appartements particuliers, dit encore Blondel, étaient regardés comme ne convenant point aux pièces de parade et d'assemblée.

En général, l'alcôve à la française était placée au fond de la chambre, en face les croisées. D'ordinaire la cheminée était d'un côté de la pièce, quelque riche cabinet, monté sur table lui faisant face. Le lambris était naturellement, dans ses lignes, le développement de la décoration des cloisons latérales de l'alcôve; la corniche supérieure très saillante régnait tout autour de la chambre. Le plafond était en voussoir. Il était de principe que l'impériale du lit fût plus élevée que les deux portes latérales.

Il est probable que la draperie du chambranle de notre alcôve, disposée en court manteau d'Arlequin, devait, dans la pensée de le Pautre, être sculptée comme le reste. Cela était dans le goût de l'époque, et les artisans y mettaient parfois une adresse incomparable, ainsi qu'on peut le voir par le somptueux banc d'œuvre de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, exécuté sur les dessins de le Brun, qui est une des merveilles du genre.

La table-console à dessus de marbre en bois doré, du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, figure dans le *Musée d'art industriel de Milan*, publié par M. G. Rossi.





EUROPE XVII<sup>E</sup> SIECLE

EUROPA XVII<sup>TH</sup> CENT

EUROPA XVII<sup>TES</sup> JAHR<sup>T</sup>



IMP FIRMIN DIDOT et C<sup>o</sup> PARIS

Renaux del.